



REAL L'assurance la plus complète pour les immeubles multi-unités

AVISE, LE SOUCI DU DETAIL QUI FAIT LA DIFFERENCE !

Acteur spécialisé du marché de l'assurance, AVISE s'adresse à une clientèle exigeante dans la qualité des prestations. Son analyse approfondie des risques lui permet de proposer des Produits de Grande Assurance offrant un haut niveau de garantie à un tarif adapté.

L'assurance des immeubles demande une attention particulière. AVISE vous propose une couverture spécifique pour les immeubles résidentiels, bureaux, commerces qui offre des larges garanties !



DE LARGES GARANTIES DE BASE APPORTER UN HAUT NIVEAU DE PROTECTION

Les biens sont garantis selon la formule « Tous Risques Sauf »
Tout ce qui n'est pas exclu est couvert...

Les biens que nous assurons :

- les bâtiments, piscines, abris de jardin, panneaux solaires, enseignes
- le contenu appartenant à la copropriété, y compris le vol
- le contenu appartenant aux copropriétaires
- les agencements immobiliers



DES GARANTIES OPTIONNELLES UTILES ADAPTER LES COUVERTURES AUX BESOINS RÉELS

- Bris de machine (y compris bris internes) : ascenseur, chaudière ...
- Perte économique suite au dysfonctionnement d'un système
- d'énergie verte
- Remise en état des jardins-toitures
- Reconstruction aux nouvelles normes énergétiques
- Abandon de recours contre les locataires global ou, par unité
- Pertes indirectes majorées (15%)
- Protection juridique



DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES GRATUITES AMÉLIORER LES PRESTATIONS

- Opacification des vitrages isolants (20 ans)
- Malveillance, graffitis, vandalisme (€ 25.000)
- Dégradations immobilières - déménagement - vol (€ 25.000)
- Remplacement des serrures (€ 5.000)
- Assainissement des terres polluées (€ 15.500)
- Réparation ou remplacement de la canalisation à l'origine du sinistre
- RC immeuble étendue aux lieux de villégiature, dans le monde entier
- Pertes indirectes 10%
- Frais recherche - dégâts des eaux et électricité (€ 7.500)
- Perte de combustible (€ 5.000)
- Panneaux opaques, vitraux d'art (€ 5.000)
- Remise en état des jardins



DES GARANTIES EXTRA LARGES FORMULE REAL +

- Pour les immeubles résidentiels et bureaux de moins de 10 ans ou rénovés
- Frais imposés par le conseil de copropriété ou syndic (€ 2.000)
 - Contenu de la copropriété (€ 7.000)
 - Reconstruction conforme aux règles urbanistiques (€ 50.000)
 - Dégâts des eaux et combustibles
 - Réparation canalisation ou radiateurs frais recherche (€ 10.000)
 - Dégâts électriques
 - Réparation pièce défectueuse et frais recherche (€ 10.000)
 - Tempête et grêle - bien situés à l'extérieur (€ 10.000)



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE

Avise
Foyer Group

TABLEAU DES GARANTIES ET LIMITES

REAL GARANTIES DE BASE

TOUS RISQUES de dégâts matériels à l'immeuble	Limites 819
(A) Opacification des vitrages isolants (étanchéité), une seule franchise par événement	
(A) Dégradations immobilières suite à un déménagement, vol ou tentative de vol	25.000 €
(A) Remplacement des serrures suite à un vol ou tentative de vol	5.000 €
(A) Vandalisme et malveillance	25.000 €
(A) Bang supersonique (vitrages extérieurs, toit)	
(A) Ecoulement des combustibles (assainissement du sol, déblaiement, transports des terres polluées) en ce compris dommages aux piscines, remise en état des jardins, des terrasses)	15.500 €
(A) Pertes de combustible	5.000 €
(A) Conflits de travail et attentats	Selon TRIP
(A) Responsabilité civile immeuble habitation, dommages causés par : <ul style="list-style-type: none"> · Bâtiment et jardins attenants · Le mobilier de la copropriété · Les ascenseurs et monte-charges · Défaut d'enlèvement de la neige, glace ou verglas 	DC: 24.361.681 € DM: 1.218.084 €
(A) Panneaux opaques en plastique et vitraux d'art	5.000 €

REAL GARANTIES COMPLEMENTAIRES suite à sinistre couvert

A hauteur de 100% du montant assuré

(A) Logement provisoire 90 jours	
(A) Chômage immobilier 36 mois	
(A) Remise en état des jardins	
(A) Frais d'extinction, conservation, démolition et déblais	
(A) Frais de sauvetage	Selon législation
(A) Dégâts des eaux et combustibles <ul style="list-style-type: none"> · Recherche canalisation encastrée ou souterraine et remise en état consécutive 	5.500 €
(A) Dégâts de l'électricité <ul style="list-style-type: none"> · Recherche de l'origine et remise en état consécutive 	7.500 €
(A) Frais d'expertise	30.000 €
(A) Pertes indirectes 10%	30.000 €



REAL

L'assurance la plus complète
pour les immeubles multi-unités

REAL + EXTENSIONS DE GARANTIES & GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Accordé sans surprime pour bâtiments répondant aux critères ou moyennant surprime pour les autres bâtiments

Ⓐ	Contenu de la copropriété y compris vol	7.000 €
Ⓐ	Tempête, grêle, pression de la neige ou de la glace <ul style="list-style-type: none">· Meubles de jardin et BBQ – fixés durablement· Grilles, barrières, portails, haies, clôtures· Serres, abris de piscine télescopiques· Enseignes appartenant à la copropriété· Matériaux à l'extérieur en vue d'être mis en œuvre	10.000 €
Ⓐ	Pour les propriétaires occupants : Responsabilité locative, dommages causés : <ul style="list-style-type: none">· Aux bâtiments et contenu de votre lieu de villégiature, dans le monde entier· À la chambre d'étudiant dans le monde entier· À la chambre dans une maison de repos, en Belgique, occupée par les parents· Aux locaux, tentes, loués pour des fêtes, réunions de famille Responsabilité locative de la résidence de remplacement 36 mois	
Ⓐ	Responsabilité civile immeuble habitation, dommages causés par : <ul style="list-style-type: none">· Art 544 cc : troubles du voisinage, atteintes à l'environnement· Réparation dans le bâtiment par des bénévoles Dommages Immatériels	RC Immeuble 5.000 € 25.000€
Ⓐ	Recours des locataires ou occupants <ul style="list-style-type: none">· Chômage immobilier, commercial	30.000 €
Ⓐ	Recours des tiers <ul style="list-style-type: none">· Chômage immobilier, commercial	30.000 €
Ⓐ	Décès et frais funéraires : <ul style="list-style-type: none">· Frais funéraires à hauteur de 2.000 € par victime· Décès à hauteur de 6.500 € par victime	6.500 € 18.000 €
Ⓐ	Dégâts des eaux et combustibles <ul style="list-style-type: none">· Réparation ou remplacement de la canalisation à l'origine du sinistre· Détection d'une cause même si résultats négatifs	5.500 € 7.500 €
Ⓐ	Dégâts de l'électricité <ul style="list-style-type: none">· Réparation ou remplacement de la pièce défectueuse· Détection d'une cause même si résultats négatifs	5.500 € 7.500 €
Ⓐ	Reconstruction conforme aux nouvelles règles urbanistiques	50.000 €
Ⓐ	Frais supplémentaires exposés par le conseil de la copropriété ou le syndic	2.000 €



REAL

L'assurance la plus complète
pour les immeubles multi-unités

REAL & REAL + GARANTIES OPTIONNELLES

Ⓐ	Bris de machine <ul style="list-style-type: none">· Ascenseurs· Chauffage, conditionnement d'air· Appareil d'épuration, de drainage, d'évacuation d'eau· Appareil de protection, de domotique· Installation "Energie Verte"	Selon conditions particulières
Ⓐ	Perte économique d'une installation « Energie Verte »	
Ⓐ	Remise en état des jardins suspendus en toiture, en terrasse	
Ⓐ	Surcoût de la reconstruction aux nouvelles normes énergétiques	
Ⓐ	Abandon de recours contre le(s) locataire(s)	
Ⓐ	Pertes indirectes portées à 10% ou 15%	

CRITERES TECHNIQUES

Ⓐ	Année de construction
Ⓐ	Habitations et/ou bureaux, activités, commerces – 35 %
Ⓐ	Description du bâtiment : matériaux incombustibles, toiture, chauffage, canalisations, planchers, ...
Ⓐ	Prévention : alarme, détection incendie, contrôle d'accès, système d'extinction, attestation de contrôle
Ⓐ	Evaluation : Abrogation de la règle proportionnelle si : <ul style="list-style-type: none">- Expertise : couverture jusqu'à 120%, sans surprime- SARP agréé par AVISE, Valwin ou autre grille marché, couverture jusqu'à 120%, sans surprime- 1^{er} risque à 90 % de la valeur totale, couverture à 100%, sans surprime- 1^{er} risque à 80% de la valeur totale, couverture à 100%, surprime de 10%
Ⓐ	Indemnisation en valeur à neuf
Ⓐ	Antécédents sinistres < à 50%
Ⓐ	Nombre de niveaux, d'appartements

CRITERES TECHNIQUES D'ELIGIBILITE REAL +, sans surprime

Ⓐ	Immeubles principalement résidentiels, sans commerces
Ⓐ	Habitations et/ou bureaux
Ⓐ	Appartements de standing, en moyenne 150.000€ par unité habitable
Ⓐ	Immeuble de maximum 6 étages
Ⓐ	Immeuble neuf ou moins de 10 ans ou rénovation importante
Ⓐ	Antécédents sinistres < à 50 %



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE

Avise
Foyer Group